

Programme de visibilité DE LA FEED

Objectifs

Soutenir financièrement les activités de développement, de promotion et de rayonnement de la Fédération et de ses membres, notamment :

- le site www.annuairefeep.com ;
- la recherche et le développement ;
- la défense de l'enseignement privé.

Contribution exigée

12 000 \$ par année pour une période minimale de 3 ans.

Statut décerné

Les entreprises qui participent à ce programme se voient décerner le statut officiel de « **Partenaire de la Fédération** »

Ce programme de visibilité remplace tout programme antérieur.
Il entre en application à l'échéance des contrats en cours
ou au plus tard le 1^{er} juillet 2016.



Fédération
des établissements
d'enseignement
privés

Savoir réussir

Avantages consentis

1. **Le président de la Fédération, à chaque rentrée scolaire, envoie une communication à tous les membres¹ de la Fédération dans laquelle il invite ces derniers à faire appel aux entreprises partenaires lors d'appels d'offres;**
2. **Possibilité d'inclure un document présentant la nature des produits et services des partenaires lors de cette communication du président;**
3. **Référencement du site des partenaires sur le site Internet de la Fédération;**
4. **Aux deux assemblées générales des directrices et directeurs généraux de la Fédération :**
 - 4.1 projection des logos des partenaires à l'intérieur de la salle d'assemblée
 - 4.2 possibilité de commanditer une pause santé, un repas ou une partie d'un repas
 - 4.3 possibilité de tenir gratuitement un kiosque d'information
 - 4.4 possibilité d'échanger individuellement avec les directrices et directeurs généraux à l'occasion des pauses, du diner et du cocktail des partenaires;
 - 4.5 aucune entreprise non partenaire, œuvrant dans le même champ d'activités, ne peut faire la promotion de ses produits ou services à l'occasion des assemblées générales

¹ La Fédération des établissements d'enseignement privés (FEEP) regroupe, selon les années, plus ou moins 190 établissements fréquentés par plus ou moins 110 000 élèves.

CHANGEMENTS PRÉVUS POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2016-2017

La FEEP refait ses trois sites : annuairefeep.com, feep.qc.ca, emploifeep.com

La FEEP tiendra des 5 à 7 avec invités du monde de l'éducation

CHANGEMENTS PRÉVUS POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2017-2018

Lancement du Gala des prix de la FEEP à la rentrée scolaire, une soirée-gala qui vise à récompenser l'innovation dans les établissements membres de la Fédération.

5. Aux assemblées de services et aux divers colloques annuels (possibilité de 6 à 8 par année) :

5.1 tarification spéciale (de la gratuité à 50% de rabais) pour un kiosque d'information

5.2 possibilité de commanditer une pause santé, un repas ou une partie d'un repas

5.3 possibilité d'échanger individuellement avec les directrices et directeurs de services et les participants

6. Aux évènements spéciaux de la Fédération, notamment mais non exclusivement, les 5 à 7 de l'éducation (suivi d'un souper) et le Gala des prix de la FEEP à la rentrée scolaire (souper-soirée) :

6.1 tarification membre pour la participation

6.2 possibilité de commanditer un prix, un repas ou une partie d'un repas

6.3 possibilité d'échanger individuellement avec les participants

7. À la journée annuelle d'accueil des nouveaux gestionnaires de la Fédération (apéro-diner), présentation du programme de partenariat en présence des partenaires;

8. Avec l'autorisation de la Fédération, possibilité d'afficher le logo de la Fédération et de faire mention de ce partenariat dans la publicité des entreprises;

9. Sur la page d'accueil du site Internet de la Fédération, une bannière affiche, en rotation, les logos hyperliens des partenaires;

10. Impressions de publicité sans limite annuelle sur la page d'accueil de l'Annuaire.

**LA FÉDÉRATION DES ÉTABLISSEMENTS
D'ENSEIGNEMENTS PRIVÉS EN CHIFFRES :**

191 établissements à travers le Québec

12 établissements spécialisés en adaptation scolaire

Plus de **110 000** élèves

LE SITE WWW.ANNUAIREFEEP.COM EN CHIFFRES :

80 000 utilisateurs uniques par années

105 000 sessions par année

440 000 pages vues

Regroupement d'entreprises

Le regroupement d'entreprises d'un même secteur d'activités est permis pour obtenir le statut de partenaire. La contribution moyenne des deux premières entreprises est de 7 500 \$; la contribution de toute autre entreprise est de 5 000 \$.

Chaque entreprise du regroupement bénéficie des avantages du programme tout comme si son adhésion était individuelle. Par contre, pour les assemblées générales et les assemblées de services, le nombre de kiosques d'information gratuits est limité à deux par regroupement.